

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Décision n° 2018-131 du 7 septembre 2018 portant délégation de signature

NOR : INTA1820104S

La secrétaire générale de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11 ;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat et la décision n° 2016-022 du 31 août 2016 nommant Mme Claire JEAN, en qualité de secrétaire générale de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu l'arrêté n° 2018-03 du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Claire JEAN, secrétaire générale de l'Agence nationale des titres sécurisés ;

Vu le contrat de M. Jean-Mathieu GLATT du 19 janvier 2018 ;

Vu le contrat de Mme Laurence CARLE du 9 août 2018 ;

Vu le contrat de Mme Peggy GARY du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

Arrête:

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Mathieu GLATT, responsable du service achats et juridique, à l'effet de signer les actes, documents et procédures liés aux marchés à procédure adaptée prévue par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### Article 2

Délégation est donnée à Mme Laurence CARLE, secrétaire général adjointe, à l'effet de signer :

- les actes relatifs à la gestion du personnel ne nécessitant pas la saisine du contrôleur budgétaire et comptable ministériel;
- la validation des taxes affectées et des titres de recettes;
- la validation du budget et des virements entre centres de responsabilité budgétaire;
- la validation des demandes de paiement;
- la signature des contrats de mise à disposition des intérimaires;
- la validation ordonnateur des opérations diverses budgétaires.

### Article 3

Délégation est donnée à Mme Peggy GARY, responsable du service budget comptabilité et finances, à l'effet de signer :

- la validation des taxes affectées et des titres de recettes;
- la validation du budget et des virements entre centres de responsabilité budgétaire;
- la validation des demandes de paiement;
- la signature des contrats de mise à disposition des intérimaires;
- la validation ordonnateur des opérations diverses budgétaires.

### Article 4

La décision n° 2018-04 portant délégation de signature à M. Florent LUZUY, Mme Françoise CHAREL et à Mme Aurélie ROGET est abrogée.

### Article 5

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire, accompagnée du formulaire d'accréditation.

Article 6

Tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 septembre 2018.

*La secrétaire générale  
de l'Agence nationale des titres sécurisés,*  
C. JEAN